

**PROCES-VEBRAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024**

**Présents :** M. Philippe WERMEILLE, maire  
Mmes JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER  
Ms GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MICHEL F

**Absents:** Ms MICHEL A et FERREUX

**Absents excusés :** M. ROYER et Mme VILQUIN

**Absent ayant donné  
pouvoir :** M. REYMOND pourvoir à M. GUTRIN

**Date de la convocation :** 16/10/2024

Secrétaire de séance : Mme Johanna JOLY

**I – APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 AOUT 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

**II – DELIBERATIONS**

**1- Modification du tableau des emplois et des effectifs :**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire présente donc les changements au sein du personnel de la collectivité :

- l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2024 de l'agent faisant fonction de secrétaire générale de mairie, il convient de modifier l'emploi correspondant.
- La modification du temps de travail hebdomadaire de l'agent qui effectue l'entretien de la mairie est des communs des logements, après concertation et avec son accord, il a été décidé de modifier la durée hebdomadaire de travail à 1h30 au lieu de 4h initialement prévu.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 26 septembre 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

1. La création d'un emploi de rédacteur territorial d'une durée hebdomadaire de 32 h (soit 32/35èmes).
2. La suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 32 h (soit 32/35èmes)
3. La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires, et simultanément la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 1h30 heures hebdomadaires.

**2- Adhésion au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Jura**

La commune a mandaté en début d'année le Centre de Gestion du Jura pour réaliser un appel à concurrence pour un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel titulaire de la commune en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputable ou non au service.

A l'issue de la procédure, le marché a été attribué à la compagnie CNP ASSURANCE avec l'intermédiaire du courtier RELYENS.

Ce contrat sera souscrit en capitalisation et prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2028 avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de 6 mois. Les taux sont maintenus 2 ans (hors évolution réglementaire qui impacterait les garanties et les prestations à verser).

Les garanties proposées sont les suivantes : accident du travail (AT), maladies professionnelles, maladies ordinaires (CMO), maladies longues durées (CLD), longue maladie (CLM) maladie, grave maladie (CGM), Temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, maternité, adoption, paternité, et décès.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de souscrire à la formule suivante, soit

Tous risques décès + accident du travail + maladie ordinaire + longue maladie + maladie longue durée + maternité

Franchise de 30 jours par arrêt sur le risque de maladie ordinaire, Accident du Travail, Longue Maladie et Maladie Durée. **6.25%**

### 3- Demande de subvention projet de rénovation Maison du Bief

Monsieur le Maire présente la demande de subvention au Conseil Départemental pour le projet de rénovation de la Maison du Bief. Ce projet comprend une phase de mise en accessibilité du bâtiment et une phase isolation.

Monsieur le Maire présente le plan de financement

DEPENSES		Montant HT des dépenses prévues
Ingénierie	Maitrise d'œuvre	23 890.00 €
	Ingénierie études (18% du montant des travaux)	48 370.00 €
	Sous total Ingénierie	
Travaux	Gros oeuvre	39 119.00 €
	Charpente, couverture, zinguerie	22 212.00 €
	Isolation	13 046.00 €
	Accessibilité VRD	9 500.00 €
	Menuiseries intérieures	8 400.00 €
	Menuiseries extérieures	12 570.00 €
	Sanitaire VMC	13 100.00 €
	Electricité VMC	16 800.00 €
	Platrerie, peinture	19 020.00 €
	Sol faïences	6 700.00 €
	Chauffage	6 800.00 €
	Imprévus	9 986.00 €
	Reprise travaux nouveau dossier	91 470.00 €
Sous total travaux		268 723.00 €
<b>TOTAL INGENIERIE ET TRAVAUX</b>		<b>340 983.00 €</b>

FINANCEMENT		MONTANT PREVISIONNEL
	DETR 1 accessibilité (19.32 % sur les travaux concernat l'accessibilité)	51 916.20 €
	Fonds vert ou DETR2 (20% du montant des travaux hors travaux accessibilité)	53 744.60 €
	Region	0.00 €
	Département (20 % du montant des travaux)	53 744.60 €
	Effilogis (20 % du montant des travaux)	53 744.60 €
	Commune	127 833.00 €
TOTAL		340 983.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la demande de subvention au Conseil Départemental

#### 4- Admission en non valeur

Le Centre des Finances Publiques de Poligny a transmis à la commune la liste d'admission en non valeur présentant, par titre ou article de rôle, un reste à recouvrer inférieur à 5 €.

Ces restes à recouvrer, sont inférieurs aux seuils de poursuite et souvent, ils trouvent leur origine dans des erreurs de centimes ou d'arrondis lors des paiements effectués pas les usagers.

Il est demandé à l'organe délibérant de la commune l'Admission en non valeur de ces listes et d'émettre le mandat correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte la mise en non valeur sur le budget Eau d'un montant de 11.77 €.

#### 5- Redevance d'Occupation du Domaine Public par les opérateurs de télécommunications

L'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs maxima prévus par décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications,

#### 6- Présentation des rapports annuels 2023 de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente, les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité des services publics de la communauté de Communes, ces rapports concernent :

- L'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ)
- L'assainissement collectif de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ)
- Le rapport annuel d'exploitation de SUEZ 2023

Monsieur le Maire précise que ces rapports sont consultables en mairie.

Le conseil municipal prend acte de ces rapports

Monsieur le Maire précise que la compétence eau ne sera pas obligatoirement confiée à la Communauté de Communes en 2026.

## II- Questions diverses

- ✓ Monsieur Thierry NOEL souhaite louer la place à bois chemin de Lardière. Il faudra fixer un tarif au prochain conseil.
- ✓ Monsieur le Maire présente le projet de 5 séances avec l'école de Cirque Chap'Chapo de Crotenay. Le but est de faire découvrir les 5 domaines des Arts du Cirque aux enfants du groupe scolaire (jonglerie, acrobatie, expression artistique,

l'équilibre sur objets et l'aérien). Ces séances devraient se dérouler de février à mai 2025.

Le chapiteau sera installé derrière l'école.

La participation financière de la Communauté de commune est de 90 % et l'Association des Parents d'élèves assure le financement du complément.

- ✓ Monsieur PIERRECY informe que l'AOC Bois a permis de faire une plus-value de 531 € sur les parcelles 2 et 4 exploitées par la scierie GRANDPIERRE, pour une cotisation annuelle de 80 €.

La séance est levée à 20h19

Le secrétaire de séance



Johanna JOLY

Le Maire



Philippe WERMEILLE

